



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

VALORISATION DES ENSEIGNANTS des BdR

Lettre N° 1

Préambule :

L'Olympiade 2016 – 2020 est lancée, les dirigeants du comité 13 élaborent le PROJET ASSOCIATIF JUDO pour les 4 années à venir. Le développement de notre discipline en est l'objectif principal, celui-ci passe par l'épanouissement de nos clubs et la qualité de nos enseignants. La formation initiale et la formation continue de ces derniers sont des activités régaliennes de la ligue. Le comité ne peut que se positionner que sur **un rôle d'incitateur** à la participation des enseignants aux formations et aux activités départementales pour leurs élèves dans un souci de perfectionnement **et/ou dans un rôle de valorisation** en prenant en compte l'ensemble des actions menées par l'enseignant pour lui-même ou pour ses élèves.

Principe :

Au 1er septembre 2016 une photo est prise du profil de chaque enseignant et figée sur son engagement personnel dans le judo, à savoir:

- Son grade, titre d'arbitre, de commissaire sportif, de juge, de formateur (Kata, Ju-Jitsu, technique, sportif...)
- Le nombre de licences de son (ou ses) club(s).

Au 31 Aout 2017 le comité comptabilisera toutes les activités générées par les actions de l'enseignant pour sa propre évolution et pour celles de son (ou ses) club(s) et ses élèves.

Une soirée de gala sera organisée toutes les années de cette olympiade, à l'automne, ouverte à tous les clubs du 13, dirigeants, enseignants, athlètes, ceintures noires ... afin de récompenser et valoriser les professeurs de judo les plus investis dans leur propre formation et dans la participation de leur club. En 2020, le comité envisage un déplacement avec le groupe d'enseignants le plus investi pendant les 4 années de l'Olympiade.



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

Comment prendre en compte l'investissement personnel de l'enseignant ?

“Qui ne progresse pas, régresse...” Pour transmettre à ses élèves un savoir de plus en plus pertinent l'enseignant ne peut rester sur ses acquis. La formation personnelle et la formation continue sont indissociables et indispensables.

Dans la valorisation de l'enseignant il sera pris en compte:

- 1) L'acquisition d'un grade et/ou l'acquisition d'un titre d'arbitre, de commissaire sportif, de juge ou de formateur (voir tableau de valorisation)
- 2) A) La participation aux stages départementaux, régionaux et nationaux de formation continue des enseignants
B) L'encadrement de formations départementales : katas, commissaires sportifs, arbitrage et compétitions
C) L'encadrement de stages sportifs départementaux

Comment prendre en compte l'investissement de l'enseignant pour son club ?

- 1) Nombre de licences
L'enseignant participe au développement de la discipline en fédérant le plus grand nombre de pratiquants dans son club.
La valorisation prendra en compte seulement la progression du club afin que les petits clubs ne soient pas défavorisés. (Ex: Un club de 100 licences progresse de 5 licences, celles-ci apporteront une valorisation de 500 points. Un club de 50 licences progresse de 8 licences, la valorisation sera de 800 points).
- 2) La participation hors club
 - A) Participation aux compétitions :
Le comité possède le nombre de participants aux compétitions individuelles poussins, benjamins, minimes de chaque club pour la saison 2015-2016. La valorisation portera sur la progression du nombre de participants sur ces tranches d'âges pour la saison 2016/2017 et les suivantes.



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

B) Participation aux stages sportifs départementaux :
Le comité organise 3 stages de perfectionnement sportifs par an ouvert à tous les clubs pour les benjamins, minimes, cadets. La valorisation portera sur le nombre d'inscrits à chaque stage (Nbre *10).

3) La Formation des élèves. Nombre et qualité des personnes formées.

(voir tableau de valorisation)

- A) Formation des ceintures noires, compétition ou expression technique (comptabilisées après l'homologation fédérale).
- B) Formation d'arbitres fédéraux F1, F2, F3, F4 et de jeunes arbitres.
- C) Formation de commissaires sportifs validée par le responsable des commissaires sportifs
- D) Formation d'assistants clubs et ou animateurs clubs validés par la ligue PACA
- E) Les diplômes du CQP, BP JEPS, DEJEPS, DESJEPS